

2.5 Emploi salarié selon les catégories d'entreprises par zone d'emploi

En 2020, en France hors Mayotte, les entreprises des secteurs marchands hors agriculture regroupent 1,6 million d'établissements employeurs pour 16,0 millions de salariés. Beaucoup d'entreprises, le plus souvent de petite taille, ne comprennent qu'un seul établissement. D'autres, notamment les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, sont constituées de plusieurs établissements qui peuvent être dispersés sur le territoire. L'emploi se concentre dans les grands pôles urbains : **26 zones d'emploi** sur 305 regroupent la moitié des salariés.

La zone d'emploi de Paris concentre 2,8 millions d'emplois salariés marchands non agricoles dont 947 000 dans de grandes entreprises (GE). Celles-ci sont aussi très présentes dans les zones d'emploi de Lyon, Toulouse, Bordeaux, Lille, Versailles-Saint-Quentin, Marseille, Roissy et Nantes (de 186 500 salariés à Lyon à 92 200 salariés à Nantes) ► **figure 1**. Ces neuf zones d'emploi (Paris compris) regroupent 43 % des emplois des grandes entreprises. Les grandes entreprises peuvent aussi avoir un poids important dans les petites zones d'emploi (moins de 20 000 salariés) : leurs établissements représentent ainsi plus de 30 % de l'emploi à Chinon, Quimperlé, Sablé-sur-Sarthe, Bagnols-sur-Cèze, Savanes en Guyane, Bar-le-Duc, Redon, Issoire et Creusot-Monceau.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont souvent implantées dans les mêmes zones que les grandes entreprises. Elles sont plus présentes dans la moitié nord du pays, notamment dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Normandie

ainsi que dans les Hauts-de-France. À l'est, elles sont présentes autour de Strasbourg, Dijon et à l'est de Lyon ► **figure 2**. Les ETI peuvent aussi avoir un poids important dans l'emploi en dehors des grands pôles. Ainsi, elles rassemblent plus de 30 % des salariés dans trente-six zones d'emploi, dont les deux tiers ont moins de 25 000 emplois.

Les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises ont un poids relatif important dans presque toutes les zones d'emploi. Dans près de trois quarts d'entre elles, elles offrent plus de 30 % de l'emploi salarié ► **figure 3**. Dans quelques cas, elles comptent pour moins de 25 %, là où sont très présentes les grandes entreprises (Versailles-Saclay, Quimperlé, Roissy, Bollène-Pierrelatte, Toulouse par exemple).

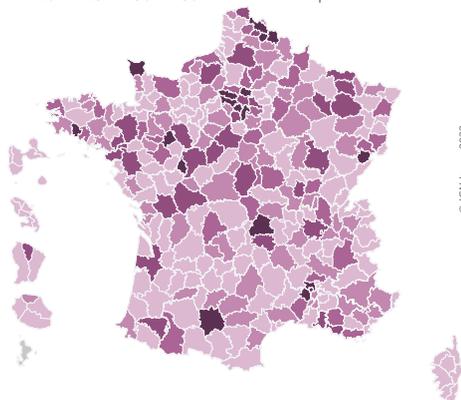
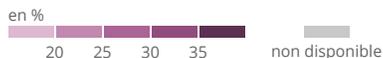
Les microentreprises (MIC) regroupent moins de 25 % de l'emploi salarié dans près des deux tiers des zones d'emploi. Leur poids est néanmoins important dans les DOM, en Corse et dans le sud de la France métropolitaine, en raison d'une part, de la présence moins forte des ETI et des grandes entreprises, et d'autre part, de l'importance du tourisme dans les zones balnéaires et dans les stations de ski ► **figure 4**. L'emploi dans les microentreprises est important aussi dans des zones rurales situées, par exemple, en Occitanie ou en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette approche par l'emploi salarié minimise le poids réel des microentreprises dans l'économie : elle ne tient pas compte des non-salariés (chefs d'entreprise, indépendants, professions libérales, etc.) qui exercent au sein des 3,0 millions d'établissements non employeurs. ●

► Définitions

Dans cette fiche, les établissements sont rattachés à la catégorie de l'entreprise dont ils font partie et, dans chaque zone d'emploi, seul est comptabilisé l'emploi du ou des établissements implantés.

Catégories d'entreprises, zone d'emploi : voir *Glossaire*.

► 1. Part des grandes entreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi



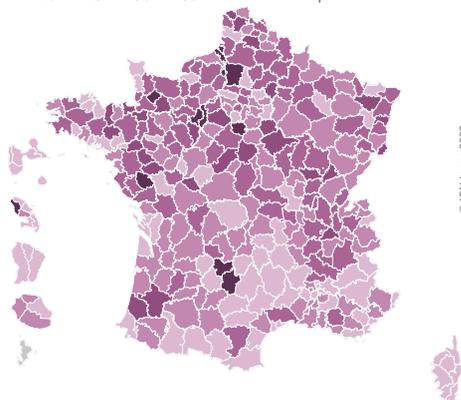
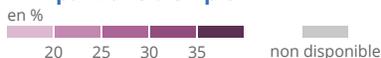
Note : Dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des grandes entreprises sont pris en compte.

Lecture : Dans la zone d'emploi de Marseille, les établissements appartenant à des grandes entreprises emploient 32 % des salariés des secteurs marchands.

Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Lifi, Flores 2020.

► 2. Part des entreprises de taille intermédiaire dans l'emploi marchand par zone d'emploi



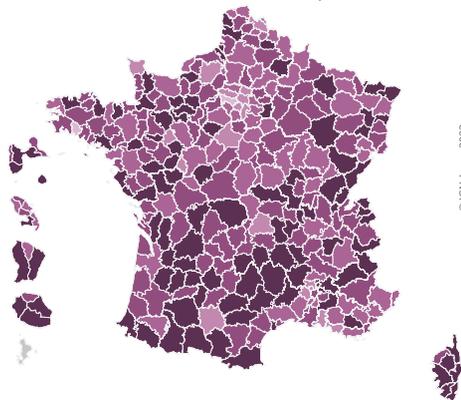
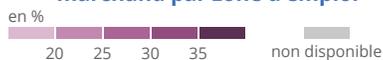
Note : Dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des ETI sont pris en compte.

Lecture : Dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des ETI emploient 24 % des salariés des secteurs marchands.

Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Lifi, Flores 2020.

► 3. Part des petites et moyennes entreprises, hors microentreprises, dans l'emploi marchand par zone d'emploi



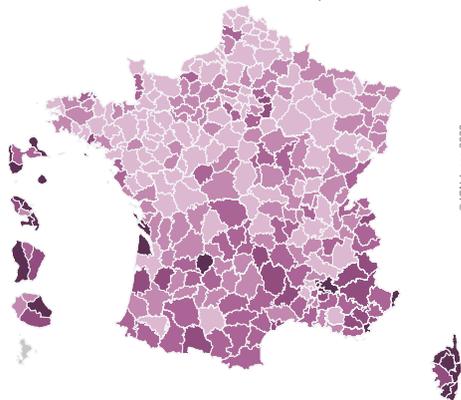
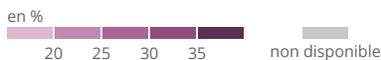
Note : Dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des PME (hors microentreprises) sont pris en compte.

Lecture : Dans la zone d'emploi de Paris, les établissements appartenant à des PME (hors microentreprises) emploient 24 % des salariés des secteurs marchands.

Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Lifi, Flores 2020.

► 4. Part des microentreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi



Note : Dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des microentreprises sont pris en compte.

Lecture : Dans la zone d'emploi de Bordeaux, les établissements appartenant à des microentreprises emploient 17 % des salariés des secteurs marchands.

Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Lifi, Flores 2020.